
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 mai 2016 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, Mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

Était aussi présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ cent (100)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA16 10 175

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2016, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2016, à 19 h,
tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA16 10 176

Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 avril 2016, à 19 h et de la séance extraordinaire du 2 mai 2016, à 17 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 avril 2016, à 19 h et de la séance extraordinaire du 2 mai 2016, à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA16 10 177

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 avril 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1160576014

CA16 10 178

**Adjuger à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 198 322,24 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 1 215 322,23 \$, taxes incluses. Ces dépenses seront assumées par la ville-centre.
Appel d'offres 978 / 7 soumissions**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 198 322,24 \$, taxes incluses, le contrat 978 pour l'exécution des travaux de planage pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 215 322,23 \$, taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166329005

CA16 10 179

Adjuger à Cojalac Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 693 924,71 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 706 571,96 \$, taxes incluses.

Appel d'offres 981 / 9 soumissions

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Cojalac Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 693 924,71 \$, taxes incluses, le contrat 981 pour l'exécution des travaux d'aménagement d'entrées charretières et reconstruction de section de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 706 571,96 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166329004

CA16 10 180

Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 75 711,90 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de réfection de coupes et la réparation de sections de pavage sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 77 091,60 \$, taxes incluses.

Appel d'offres 982 / 5 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 75 711,90 \$, taxes incluses, le contrat 982 pour des travaux de réfection de coupes et la réparation de sections de pavage sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 77 091,60 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1166329003

CA16 10 181

Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9056-4253 Québec inc., pour la location d'un espace d'entreposage situé au 10385, avenue Balzac, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et autoriser une dépense de 41 649,70 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9056-4253 Québec inc. pour la location d'un entrepôt situé au 10385, avenue Balzac, à Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, pour un montant de 41 649,70 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 NTA1156819008

CA16 10 182

Adjuger à Stelem, une division d'Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 34 623,57 \$, taxes incluses, le contrat pour l'acquisition d'un manipulateur de vannes hydrauliques et l'installation frontale sur un camion porteur fourni par l'arrondissement. Appel d'offres 16-15109 / 2 soumissions

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Stelem, une division d'Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 34 623,57 \$, taxes incluses, le contrat 16-15109 pour l'acquisition d'un manipulateur de vannes hydrauliques et l'installation frontale sur un camion porteur fourni par l'arrondissement ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1163602009

CA16 10 183

Octroyer à Pépinière & CO pour un montant maximum de 25 000 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation du projet « Piétonisation de la rue Dijon » dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » et approuver l'offre de service à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit octroyé à Pépinière & CO, au montant maximum de 25 000 \$, taxes incluses, le contrat de services professionnels pour la réalisation du projet « Piétonisation de la rue Dijon » dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » ;

QUE soit approuvée l'offre de service intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1160217003

CA16 10 184

Accorder une contribution financière maximale de 229 107 \$, à l'organisme Artistes en Arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour le projet retenu par l'arrondissement « Ma Bicyclette Raconte une Histoire », dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal, qui se déroulera pendant quatre (4) fins de semaine au cours des mois de juillet et d'août 2017 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière maximale de 229 107 \$ à l'organisme Artistes en Arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour le projet retenu par l'arrondissement « Ma Bicyclette Raconte une Histoire », dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal, qui se déroulera pendant quatre (4) fins de semaine au cours des mois de juillet et d'août 2017;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Artistes en Arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1166145006

CA16 10 185

Accorder des contributions financières totalisant 95 000 \$ aux organismes suivants: 90 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Programmation des activités et secteur jeunesse », 5 000 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet « Vers le pacifique - Volet Camp de jour » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 90 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Programmation des activités et secteur jeunesse »;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet « Vers le pacifique- Volet Camp de jour »;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164988006

CA16 10 186

Accorder des contributions financières totalisant 68 000 \$ aux organismes suivants: 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant », 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire » et 13 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet « Horizon du samedi » dans le cadre de l'Entente MTESS-Ville 2013-2017 et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 13 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet « Horizon du samedi (4-12 ans) » ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1164988005

CA16 10 187

Accorder une contribution financière de 600 \$ au Cégep Marie-Victorin, deux (2) bourses de 300 \$ chacune qui seront remises à deux étudiants lors de la soirée du Mérite scolaire du 25 mai 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ au Cégep Marie Victorin dans le cadre de la soirée du Mérite scolaire qui se tiendra le 25 mai 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1160630018

CA16 10 188

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630016

CA16 10 189

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630017

CA16 10 190

Autoriser le maintien des entrées charretières et des aires de stationnement existantes sur le boulevard Gouin Est concernant les travaux effectués dans le cadre du programme de réfection routière 2016 (PRR 2016).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le maintien des entrées charretières et des aires de stationnement existantes sur le boulevard Gouin Est concernant les travaux effectués dans le cadre du programme de réfection routière 2016 (PRR 2016).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1160576018

CA16 10 191

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA08-10-0007-1 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables.

Avis est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA08-10-0007-1 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables.

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA08-10-0007-1 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.01 1160576011

CA16 10 192

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.028 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 concernant des dispositions relatives aux boîtes de collecte de dons, aux ventes-débarras et aux terrasses commerciales.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.028 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'intégrer des dispositions relatives aux boîtes de collecte de dons et de modifier les dispositions relatives aux ventes-débarras et aux terrasses commerciales ;

ET QUE soit déposé le premier projet de règlement R.R.1562.028 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.028 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'intégrer des dispositions relatives aux boîtes de collecte de dons et de modifier les dispositions relatives aux ventes-débarras et aux terrasses commerciales ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1160576010

CA16 10 193

Adopter le premier projet de résolution PP-026 afin d'autoriser l'occupation du bâtiment situé au 10015, avenue de Bruxelles, par des usages de la classe d'usage Cd (divertissement culturel et sportif) le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-026 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 10015, avenue de Bruxelles, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

De déroger à l'article 92 du R.R. 1562 pour la grille I10-253 afin d'autoriser l'occupation du bâtiment par les usages de la classe d'usage commercial D (divertissement culturel et sportif) ;

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- L'obligation de déposer un plan de réaménagement du stationnement et de verdissement du site pour l'approbation par le CCU dans un délai de 8 mois suivant l'entrée en vigueur de l'autorisation ;
- L'imposition d'une garantie financière de 6 000 \$ pour le dépôt et la réalisation du plan de réaménagement du stationnement et de verdissement.

Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1160576016

CA16 10 194

Adopter le projet de résolution PP-018-1 visant à autoriser la modification de la façade de l'immeuble à bureaux sur le lot 1 669 006 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard Langelier, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de résolution PP-018-1 visant à modifier la résolution PP-018 afin d'autoriser la modification de la façade de l'immeuble à bureaux sur le lot 1 669 006 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard Langelier, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Ainsi :

La résolution CA14 10 538 est modifiée :

En remplaçant le paragraphe suivant :

« - Réaliser le projet conformément aux plans réalisés par la firme Vély, Atelier d'architecture datés du 8 août 2014 et faisant partie intégrante de la présente résolution ; »

Par le paragraphe suivant :

« - Réaliser le projet conformément aux plans réalisés par la firme Vély, Atelier d'architecture datés du 17 février 2016 et faisant partie intégrante de la présente résolution ; »

Toutes les autres dispositions continuent de s'appliquer.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1145995005

CA16 10 195

Adopter le projet de Règlement RGCA11-10-0012-2 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin d'introduire des nouvelles dispositions relatives à l'obtention d'un certificat pour l'implantation de boîtes de collecte de dons et pour l'aménagement de terrasses commerciales.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA11-10-0012-2 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin d'introduire des nouvelles dispositions relatives à l'obtention d'un certificat pour l'implantation de boîtes de collecte de dons et pour l'aménagement de terrasses commerciales ;

ET QU'UNE séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1160576012

CA16 10 196

Adopter le Règlement RGCA16-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs (Exercice financier 2016).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs (Exercice financier 2016) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RCA16-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs (Exercice financier 2016).

Adopté à l'unanimité.

40.06 1160217001

CA16 10 197

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'implantation d'un conteneur à déchets avec clôture pour le 5630, boulevard Henri-Bourassa. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, que la hauteur du conteneur à déchets soit de 2,62 m au lieu de 2,15 m et que la hauteur de la clôture arrière soit de 2,6 m au lieu de 1,83 m et 1,85 m, tel qu'exigé;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur les lots 1 094 256 et 1 989 882 du cadastre du Québec, soit le 5630, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1160217004

CA16 10 198

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre des modifications aux façades du bâtiment principal ainsi que l'aménagement du stationnement pour le 5500, boulevard Henri-Bourassa le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient acceptés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, les modifications aux façades du bâtiment principal ainsi que l'aménagement du stationnement, le tout en conformité avec les plans préparés par JCFA architectes et datés du 12 avril 2016 et conditionnellement à ce que des mesures de sécurisation des piétons soient mises en place (dos d'âne, panneaux d'arrêt, etc.) et de travailler à camoufler l'accès secondaire, et ce, à l'émission des permis et certificats requis ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 094 257 du cadastre du Québec, soit le 5500, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1160217005

CA16 10 199

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre un deuxième étage représentant 76% de la superficie du rez-de-chaussée au lieu de 80% et une marge latérale gauche de 0,65 m et une marge latérale droite de 0 m au lieu de 1,5 m pour le 5605 rue des Chrysanthèmes, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un étage représentant 76% de la superficie du rez-de-chaussée au lieu de 80%, une marge latérale gauche de 0,65 m et une marge latérale droite de 0 m au lieu de 1,5 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 094 648 du cadastre du Québec, soit le 5605 rue des Chrysanthèmes.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1160576015

CA16 10 200

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement des fenêtres du bâtiment pour le 3745 boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant le remplacement des fenêtres du bâtiment, le tout en conformité avec la soumission préparée par Groupe Racine Inc. datée du 30 mars 2016 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 3 104 719 du cadastre du Québec, soit le 3745, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1160576017

CA16 10 201

Nommer M. Pierre Liboiron à titre de chef de section, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, permanent à cet emploi à compter du 15 mai 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Pierre Liboiron, matricule 100140880, à titre de chef de section - Bibliothèque à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 211950 - Poste : 31133), groupe de traitement FM06, permanent à cet emploi à compter du 14 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

50.01 NTA1155255003

CA16 10 202

Approuver la promotion de Mme Solange Laurin à titre de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics, en période d'essai de quatre mois à compter du 16 mai 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la promotion de Mme Solange Laurin, matricule 145354999, à titre de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics (Emploi : 791840 - Poste: 30092), groupe de traitement 8, en période d'essai de quatre (4) mois à compter du 16 mai 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1161963001

CA16 10 203

Titulariser Mme Yves Carmelle Yacinthe à titre de préposée à l'entretien à la Division des bibliothèques, des sports, des loisirs et du développement social, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, groupe de traitement 03, à compter du 14 mai 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Yves Carmelle Yacinthe, matricule: 266767999, à titre de préposée à l'entretien à la Division des bibliothèques, des sports, des loisirs et du développement social, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, (Emploi: 600470), groupe de traitement 03, à compter du 14 mai 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1166819002

CA16 10 204

Nommer Mme Diane Boudreault à titre de bibliotechnicienne à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 26 semaines à compter du 1er juin 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Diane Boudreault, matricule 100040266, à titre de bibliotechnicienne à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 763830 – Poste : 18328), groupe de traitement 7, en période d'essai de 26 semaines à compter du 1^{er} juin 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1166819003

CA16 10 205

Nommer Mme Mailin Diaz-Molero à titre d'ingénieure - chargée de projet en génie civil à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de vingt-six (26) semaines à compter du 16 mai 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Mailin Diaz-Molero, matricule 100076598, à titre d'ingénieure - chargée de projet en génie civil à la Division des études techniques, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 451020 – Poste : 65330), groupe de traitement 11-02, en période d'essai de vingt-six (26) semaines à compter du 16 mai 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1165050003

CA16 10 206

Nommer Mme Sylvia Lo Bianco, présidente suppléante du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans et approuver une allocation de présence de 150 \$.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Sylvia Lo Bianco, présidente suppléante du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans ;

QUE soit approuvée une allocation de présence de 150 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1162577024

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 25, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Rony Bastien

Investissements prévus sur la rue de Charleroi - Impact sur l'établissement de nouveaux commerces

M. Steve Duvalsaint

Coûts unitaires de plantation des 800 arbres pour la Forêt urbaine en 2015
Articles de journaux – Impacts sur les jeunes de Montréal-Nord

M. Joseph Jacky Dorelus

Application de la réglementation concernant la propreté dans l'arrondissement

Mme Stella Jette

Sécurité des résidents de l'arrondissement
Soutien financier apporté à la famille de personnes décédées

Mme Robyn Maynard

Indépendance de la Sureté; du Québec à titre de corps policier enquêteur

Mme Maria Elena Stoodley

Rapport fédéral sur la distribution des incarcérations selon la population

Mme Nydia Dauphin

Pauvreté et racisme systémique

M. Louis Langevin

Étalement des paiements de taxes foncières – Aide de la municipalité aux propriétaires

À 20h15, le temps alloué à l'ordre du jour pour la période des questions étant échu, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée et demande aux citoyens présents qui n'auraient pu poser leurs questions de faire parvenir celles-ci directement à son cabinet à la mairie d'arrondissement.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 juin 2016.